

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UN LOTISSEMENT ROUTE DE
BATAILLARD**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise CECCON BTP, en date du 17/10/2024, afin de réaliser les travaux de raccordement d'un lotissement route de Bataillard.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération, effectués par l'entreprise CECCON BTP, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 31/10/2024 au 29/10/2024 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur toute la Commune pour permettre la réalisation des travaux de signalisation horizontale.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Circulation alternée manuellement**
- **Interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et poids lourds**
- **Vitesse limitée à 30Km/h**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise CECCON BTP.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise CECCON BTP.

Fait à Chênex, le 28/10/2024

P/O Le Maire
Le 1^{er} adjoint
Léon DUVAL





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : CECCON BTP

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : DEMANOU Prénom contact : Kossi

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2442083120.244201DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : ROUTE DE BATAILLARD

Code postal : 74520 Localité : CHENEX

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : raccordement lotissement KHOR IMMO

Date prévue de début des travaux : 31/10/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 31/10/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC.P1.V5.v1.02)

CECCON BTP

TSA 54050
26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel : 2442083120.244201DAC02.01@captidec.fr
Fax :

Réf. Protys 2442083120.244201DAC02

N° affaire

MAIRIE DE CHENEX
SERVICE VOIRIE
85 RTE DE LA BOUTIQUE
74520 CHENEX
France

Courriel : mairiedechenex@orange.fr

Tel : +33450043053

Fax :

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

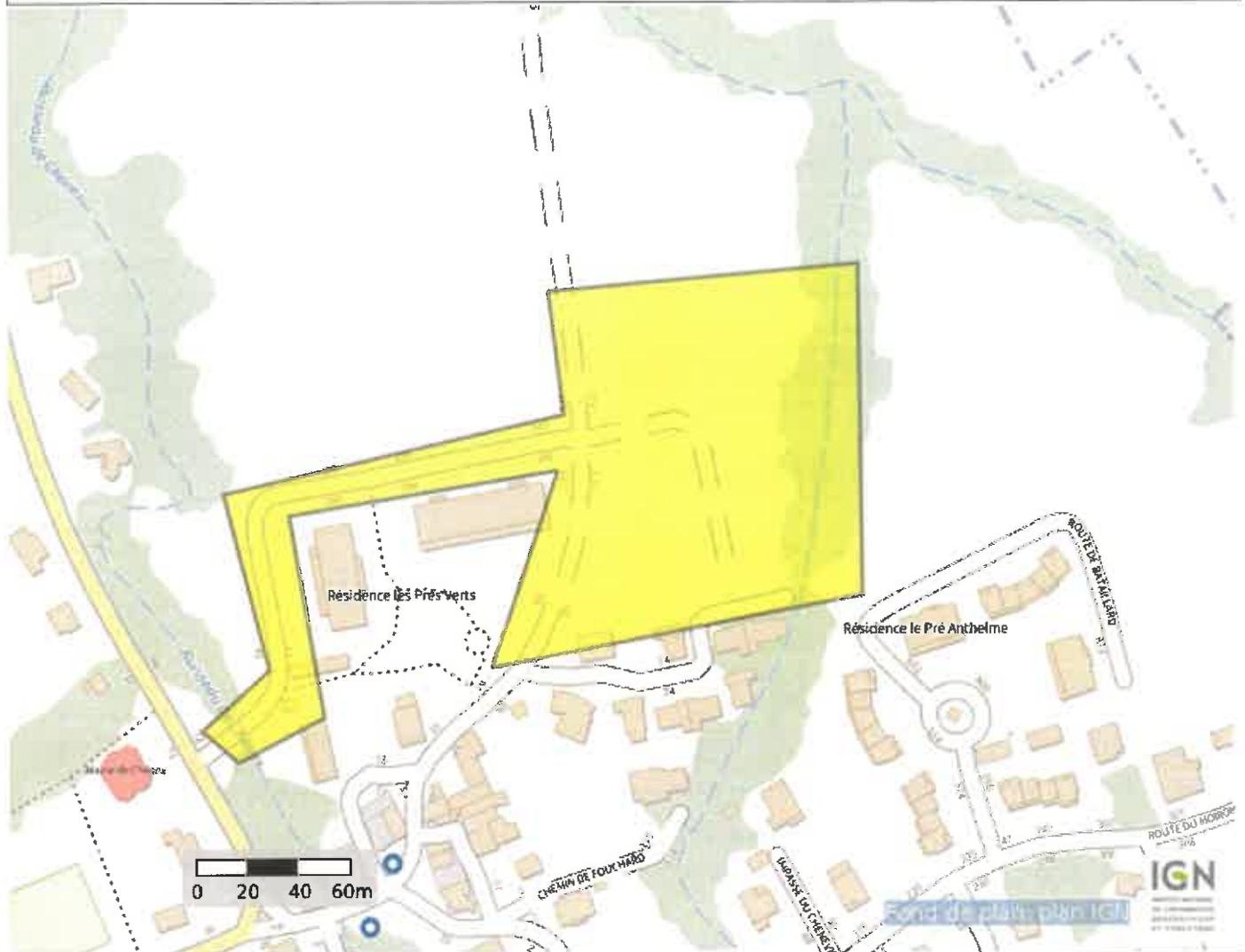
Le : 17/10/2024

Signataire : DEMANOU Kossi

(Accompagnement_05.10.1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2024101701417P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

931495.0368496258

6560588.640450573

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,99457971368549 46,10556827465402
5,99439493023077 46,10567571549041
5,99473467659685 46,10588234374146
5,99450221859137 46,10648156111927
5,99621883236090 46,10675017365423
5,99614134624993 46,10717003318052
5,99770894844390 46,10726260018257
5,99773279037457 46,10613442905668
5,99586120438311 46,10589060876458
5,99618903011127 46,10656007878674
5,99483600463849 46,10640717586941
5,99501481846368 46,10572117378348
5,99457971368549 46,10556827465402

(PlanDetail_Protys_v1.01)

Interdiction de :**Circuler**véhicules légers poids lourds **Stationner**véhicules légers poids lourds **Dépasser**véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise Dénomination : CECCON BTPAdresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint MartinCode postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : FranceNom contact : DEMANOU Prénom contact : Kossi

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : kossi.demanou@ceccon-btp.fr**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : NANTERRE CEDEX 9Le : 17/10/2024Nom : DEMANOUPrénom : Kossi

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)